



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ville de Douarnenez	
N°	Original
Date	27 SEP. 2024
Copies	

**Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Service régional de l'archéologie**

Affaire suivie par :
Thierry MARCK
Gestion du Finistère

Poste : 02 99 84 59 05
thierry.marck@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 24-2130

Rennes, le 23 septembre 2024

Madame le Maire de Douarnenez
Service Urbanisme
BP 437
29174 Douarnenez

Madame le Maire,

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessous mentionnée, du dossier de **permis d'aménager**:

Date de réception	: 13 septembre 2024
Présenté par	: Commune de Douarnenez
Lieu	: Chemin du Treiz – DOUARNENEZ
Cadastre	: BN.128
N° de dossier	: PA 029 046 24 00005

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L531-14 du Code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Directrice régionale des affaires culturelles,
Pour la Directrice régionale

Elena PAILLET
Conservatrice régionale de l'archéologie